Glyphosate « probablement cancérogène » : non au renouvellement de l'autorisation du pesticide en Europe

Communiqué de FoodWatch

samedi 8 août 2015

L'autorisation du glyphosate en Europe - pesticide le plus utilisé au monde et principal composant du Roundup de Monsanto - expire fin 2015. La Commission européenne va devoir prendre une décision importante pour les citoyens en se basant sur la réévaluation du risque par l'autorité européenne de sécurité des aliments, l'EFSA : renouveler cette autorisation pour dix ans, ou interdire cette substance reconnue « cancérogène probable » par l'Organisation mondiale de la santé. Mais pour foodwatch, le processus de réévaluation est une farce. L'industrie exerce une pression inacceptable : un tiers des experts d'un comité travaillant sur ce dossier sont employés par les géants de l'industrie chimique. L'association de défense des consommateurs foodwatch appelle donc à une application stricte du principe de précaution gravé dans nos textes européens et censé protéger les citoyens tant que des doutes subsistent sur l'innocuité du glyphosate.

Le glyphosate est probablement cancérogène, selon l'OMS. foodwatch appelle donc au non-renouvellement de son autorisation en Europe, en application du principe de précaution. Ce désherbant, le plus utilisé au monde, est aussi le composant principal du Roundup de Monsanto. Agriculteurs et particuliers français utilisent chaque année plus de 10.000 tonnes de glyphosate. Or ses effets sur la santé sont contestés depuis des décennies. En mars dernier, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), une agence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) classait le glyphosate dans la catégorie des « cancérogènes probables », estimant que l'exposition au glyphosate et le développement de cancers sont liés. On a détecté des traces du pesticide dans le lait maternel et dans l'urine de personnes vivant en ville, et n'ayant eu a priori eu aucun contact direct avec cette substance. Il s'avère également que le glyphosate pourrait causer des malformations chez les embryons et perturber le système hormonal.

Fin 2015, l'autorisation du glyphosate au niveau européen expirera. Il appartient à la Commission européenne de renouveler ou non cette autorisation pour dix ans. Elle se basera pour cela sur l'avis de l'EFSA (l'autorité européenne de sécurité des aliments). Celle-ci a nommé un rapporteur, c'est-à-dire un Etat responsable de conduire cette réévaluation au nom de l'Europe. Dans le cas du glyphosate, ce rapporteur – qui joue un rôle crucial - est l'Allemagne. Le Bundesinstitut für Risikobewertung (BfR), l'organisme allemand d'évaluation des risques, produit un rapport, qui, après validation par l'EFSA, sera transmis à la Commission européenne. La Commission décidera alors d'inclure ou non le glyphosate dans la liste des substances approuvées par l'Union européenne. Or il y a de quoi s'inquiéter : plusieurs experts du BfR sont à ce jour directement salariés par des géants de l'agrochimie ou des biotechnologies. Dans son avis remis début 2015, l'institut allemand « prenait en compte » expressément, en plus des positions de l'EFSA, des Etats membres et du public, l'opinion de la « Glyphosate Task Force », un lobby formé par des entreprises comme Monsanto et Syngenta dans le but unique d'obtenir une prolongation de l'autorisation du glyphosate en Europe.

« *Le processus de réévaluation est une farce, explique Ingrid Kragl, directrice de l'information de foodwatch France. L'industrie chimique influence de façon inacceptable l'évaluation des risques. Or*

l'EFSA se doit de protéger les citoyens des risques pour leur santé et non de prendre des décisions en faveur des intérêts de Monsanto et consorts. Tant que l'innocuité du glyphosate ne sera pas prouvée, il ne devrait plus être permis de l'utiliser ».

foodwatch est d'ores et déjà en train de mobiliser des dizaines de milliers de consommateurs par le biais de pétitions en Allemagne et aux Pays-Bas.

En France, l'association appelle nos ministres de l'écologie et de l'agriculture à s'opposer au renouvellement de l'autorisation du glyphosate, en application du principe de précaution européen ancré dans la législation européenne et censé protéger les citoyens dès lors qu'un risque potentiel pour leur santé subsiste.

Sources :

– Le principe de précaution, dans le règlement européen n° 178/2002 (article 21) établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires : >>>>
– L'étude du Centre international de recherche sur le cancer, agence de l'Organisation mondiale de la santé (en anglais) : >>>>
– Glyphosate : l'EFSA évalue les conclusions du CIRC (communiqué de presse, 30/07/2015) >>>>
– La composition du comité du BfR sur les pesticides et leurs résidus : >>>>
– Pétition foodwatch adressée à l'EFSA en Allemagne : >>>>
– Pétition foodwatch adressée à l'EFSA aux Pays-Bas : >>>>

Contacts presse :

Foodwatch France
Ingrid Kragl, directrice de l'information,